

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N° 2025-23-T1**

**SÉANCE DU 16 AVRIL 2025**

**Date de convocation du conseil d'administration : 10 AVRIL 2025**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS**

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Christian GORISSE ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Benoit SECHET. Mme Colette BONIN.

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER.

**Membres absents :** Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Christophe PERRIN.

**OBJET : TARIFS JOURNALIERS AFFÉRENTS À L'ACCUEIL DE JOUR DU CENTRE LOUISE COUCHEROUX POUR L'EXERCICE 2025**

Pour l'exercice budgétaire 2025, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement applicables à l'accueil de jour du Centre Louise Coucheroux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 sont fixés par la Métropole de Lyon, toutes taxes comprises, comme suit :

- **Hébergement :**
  - 25.61 € par journée
  - 12,81 € par demi-journée
  
- **Dépendance : selon le Groupe Iso Ressources (GIR) du résident :**
  - GIR 1/2 : 26,27€
  - GIR 3/4 : 16,68€
  - GIR 5/6 : 7,08€

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le 20 janvier 2022,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2024-2540 du 16 décembre 2024 fixant le taux de progression de l'enveloppe affectée à la tarification des établissements pour personnes âgées applicable pour l'exercice 2025 ;

— — — — —

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Atteste que les tarifs journaliers d'hébergement applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 de l'accueil de jour du Centre Louise Coucheroux sont fixés tels que présentés ci-dessus et applicables jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de la Métropole,
- Atteste que les crédits sont inscrits en recette au budget annexe de l'E.H.P.A.D. du centre Louise Coucheroux.

Ainsi délibéré,

A Écully, le **16 AVR. 2025**

Certifié exécutoire le **- 5 MAI 2025**

Le Président  
Pour le Président,  
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président  
Pour le Président,  
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20250416-2025-23-T1-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2025